



Poteau edf domaine privé

Par **Bebe20**, le **16/02/2016** à **17:30**

Bonjour,
Nous avons un terrain privé sur lequel est construit deux maisons, sur une propriété familiale.
Sur cette propriété familiale, une vingtaine de maisons.
Il y a 40 ans l'edf a implanté des poteaux pour fournir l'électricité à toute la propriété.
Donc depuis 40 ans un des poteaux est sur ma parcelle.
Sur ce poteau je bénéficie depuis 40 ans d'un éclairage public.
Il y a deux mois j'ai constaté que le poteau penchait dangereusement.
Je l'ai signalé à edf, edf en a informé l'entreprise en partenariat avec eux.
L'edf a-t-il le droit de déplacer le poteau et de me supprimer l'éclairage public sans m'en avertir.
Merci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **16/02/2016** à **20:56**

bonjour,
l'éclairage public est, en principe, du ressort de la commune et non d'EDF.
Le réseau électrique appartient à la commune, EDF est seulement concessionnaire.
salutations